



Cours interentreprises

Mandat de transfert 2 : Mon projet

Situation initiale

Au CI, nous avons discuté de ce qu'est un projet et réfléchi au projet que vous pourriez mettre en œuvre au sein de votre entreprise.

Ce mandat de transfert vous fera découvrir comment procéder lors de la mise en œuvre de votre projet et documenter votre démarche en tant qu'œuvre sur Konvink.

Définition de la tâche

Sur Konvink, créez une nouvelle œuvre portant le titre de votre projet. Avec cette œuvre, vous démontrez que vous êtes en mesure de planifier, de mettre en œuvre, de documenter et d'analyser un projet avec succès. Procédez comme suit :

Tâche partielle 1 : Dans la situation initiale, décrivez toutes les bases importantes pour votre projet. Rédigez cette description avant de commencer le projet. Expliquez :

Décrire la situation initiale

- Quelle est la situation initiale de votre projet (Quel est le problème ? Quelle est la solution ? Quels sont les avantages de la solution pour l'entreprise ?)
- Quels sont les objectifs de votre projet (Qu'est-ce qui doit changer grâce au projet ? Quels résultats concrets souhaitez-vous obtenir ?)
- Qui est impliqué dans votre projet (Qui est concerné ? Qui devez-vous informer ? De quels services internes ou externes avez-vous besoin pour la mise en œuvre ? Quelles personnes collaborent activement au projet ou vous soutiennent ?)
- Quel est votre **rôle** dans ce projet (Quelles tâches assumez-vous dans le projet ? À qui rapportez-vous sur l'avancement du projet ?)

Tâche partielle 2 : Expliquez la **planification de votre projet**. Elle doit mettre clairement en évidence...

Illustrer la planification du projet

- quelles étapes de travail vous planifiez ;
- quels sont les événements marquants,,
- qui est en charge de quelles étapes de travail et jusqu'à quand celles-ci doivent être terminées.

Téléchargez votre esquisse de projet comme pièce jointe au format PDF.

Tâche partielle 3 : Commencez à mettre votre projet en œuvre. Parallèlement, documentez chaque étape du projet dans votre œuvre sur Konvink. Décrivez ce que vous et les autres personnes impliquées dans le projet avez réalisé au cours de l'étape correspondante et quels ont été les résultats partiels de cette étape.

Mettre le projet en œuvre et documenter la mise en œuvre



Tâche partielle 4 : Clôturer le projet et documenter le résultat du projet : Après avoir terminé votre projet, documentez le résultat global dans l'onglet « Le résultat du projet ». Outre une description, utilisez aussi des photos, des vidéos ou d'autres supports pour illustrer le résultat du projet et faire en sorte qu'il soit compréhensible pour des personnes externes.

Tâche partielle 5 : Réflexion : Dans l'onglet « Réflexion », passez de nouveau la planification, la mise en œuvre et le résultat de votre projet en revue de manière détaillée en répondant aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure votre **planification** était-elle réaliste ?
2. Comment avez-vous réussi à gérer les différentes **étapes de la mise en œuvre** ?
3. Comment évaluez-vous le **résultat** de votre projet ?
4. Comment s'est passée la **collaboration** au sein du groupe d'apprentissage ou avec les autres personnes impliquées dans le projet ?

Pour chaque question, mentionnez un facteur de réussite et un obstacle et justifiez-les clairement.

Tâche partielle 6 : Learnings : Dans l'onglet « Learnings », mentionnez des conclusions importantes pour la mise en œuvre de votre prochain projet. Que referiez-vous à l'identique la prochaine fois ? Que feriez-vous sans aucun doute autrement ? Citez trois aspects et justifiez clairement vos explications.

Tâche partielle 7 : Soumission : Veuillez joindre à l'œuvre la déclaration d'autonomie signée par vous et votre formateur·rice.

Ensuite, soumettez votre œuvre à la date indiquée via l'outil « Mes prestations fournies lors des examens » avec les résultats des tests de certification pour les unités d'apprentissage « Utiliser des infrastructures numériques », « Garantir la gestion des données », « Créer des contenus numériques » et « Rédiger des textes compréhensibles ».

Informations sur la solution

- Faites preuve de créativité dans la réalisation de votre œuvre et utilisez divers médias et visuels (p. ex. photos, graphiques, captures d'écran, documents de l'entreprise). Vous avez carte blanche dans la conception de votre œuvre. Choisissez ce qui vous semble pertinent.
- **Toutefois, veillez toujours à respecter les dispositions en matière de protection des données.** Ne postez pas de photos de personnes qui ne vous en ont pas donné l'autorisation, pas de noms de vos client·e-s ou collègues, de chiffres-clés internes de l'entreprise.
- Pour tous les médias et les visuels, indiquez les sources, même si vous les avez créés vous-même.
- En cas de modification sensible, veillez toujours à impliquer votre formatrice ou formateur.



Organisation

- Avant chaque jour de CI, publiez l'état d'avancement de votre œuvre conformément aux directives de la personne responsable des CI. Avant de publier votre œuvre, soumettez-la à la formatrice/au formateur pour vérification. Pour cela, il vous suffit de la partager avec elle/lui.
- Dans le CI, vous avez régulièrement le temps de travailler sur votre œuvre et de présenter son état d'avancement. Vous pouvez clarifier les questions avec la personne responsable des CI qui vous prodiguera des conseils importants pour la suite de la mise en œuvre.
- Dans l'entreprise, vous disposez de 20 heures pour travailler sur le mandat de transfert. Si vous avez besoin de plus de temps, terminez le mandat de transfert en dehors de vos heures de travail.
- Veuillez respecter les dates de publication et de soumission définitive de votre œuvre. Les responsables des CI communiquent les dates à respecter.

Déclaration d'autonomie

Une déclaration d'autonomie dûment remplie et signée par vous et votre formateur·rice doit être jointe à l'œuvre. Par la présente, vous déclarez

- avoir rédigé vous-même le contrôle de compétences des cours interentreprises.
- avoir utilisé exclusivement les références et les outils indiqués.
- que tous les passages de texte repris ont été dûment signalés.
- avoir examiné de manière critique les contributions des outils basés sur l'IA et les avoir déclarées comme telles.
- être conscient·e qu'une utilisation non déclarée est considérée comme une violation de la déclaration d'autonomie.
- que vous reconnaissez que toute violation de celle-ci peut être considérée comme un plagiat et sanctionnée en conséquence.

Évaluation

L'évaluation de votre œuvre se base sur les critères définis dans [la fiche d'évaluation](#).

Déduction en cas de soumission tardive

L'œuvre doit être soumise dans les délais avec le test de certification dans « Mes prestations fournies lors des examens ». En cas de non-respect du délai de soumission du contrôle de compétences des CI ou d'une prestation partielle, une note entière est retirée. Si le délai supplémentaire accordé par la commission cantonale des cours n'est pas respecté, la note des prestations partielles manquantes sera de 0.

Plagiat

En publiant votre œuvre, vous confirmez l'avoir rédigée vous-même. La reproduction de textes et d'idées de tiers, sans indication claire, constitue une infraction aux droits d'auteur (plagiat). Un plagiat constitue une infraction au règlement d'examen et est sanctionné en conséquence dans l'évaluation.